



Dieu protège la France

# La Journée

**Au début de la séance de la Chambre, M. Béranger a questionné le gouvernement sur l'état de la voie parlementaire, notamment en ce qui concerne le plan de la Conférence.**

**La Chambre a adopté définitivement un projet, précédemment voté au Sénat, sur la réhabilitation des faillites.**

**Ceux-ci sont appelés à en bénéficier et pourront prendre part aux prochaines élections municipales.**

**Le Sénat ne siège pas aujourd'hui.**

**Le Congrès national de l'A. G. J. F. a été célébré dimanche, à Angers, par des manifestations superbement grandioses.**

**De nombreux évêques français sont en ce moment à Rome.**

**L'auditoire qui se groupe chaque dimanche à Notre-Dame, sous la présidence de Mgr Amette, pour entendre la magnifique conférence de M. le chanoine Janvier, est de plus en plus nombreux.**

**Les ouvriers maçons ont tenu dimanche une réunion au cours de laquelle a été présentée la tactique des bras armés pendant les dernières heures de leur journée de travail.**

**De 1900 à 1908, les déclarations d'occupations d'ouvriers ont été de 1.000.000.**

**Une délégation de Agriculteurs de France a été reçue ce matin par M. Giromonnet au sujet des mesures injustifiées prises par l'Angleterre contre l'importation des pailles et fourrages français.**

**M. Lannes de Montbellé réclame le corps de Lannes, inhumé au Panthéon, ne pouvant supporter que ses cendres soient déposées dans celles de Zola.**

**M. Noël, conseiller général radical de la Meuse, a été élu en remplacement de M. Charles Humbert.**

**Le Congrès des gendarmes retraités s'est ouvert hier.**

**STRASBOURG. — L'équipage de la « Bataillon », commandé par le capitaine de frégate Meyer.**

**Plusieurs députés du Maroc parlent de nouvelles nominations de tribus.**

**On dit que les blessures du roi Manuel de Portugal ont été soignées.**

**Au Japon, le cabinet de Matsuyama a été constitué en collaboration avec le viceroy Midouji-Maru. La plupart des passagers ont péri. Il doit y avoir près de 300 victimes.**

# VINGT ANS APRÈS

C'est à Angers, en 1887, que la Jeunesse catholique tint son premier Congrès. 1887-1908, il convient de rapprocher ces dates, que de chemin parcouru pendant ces vingt années !

Les milliers de congressistes pour qui étaient trop étroites, hier, les salles de réunions, qui remplissaient la cathédrale et défilaient en long cortège dans les rues d'Angers, ont-ils songé à ce qu'était alors l'association ?

Née de la veille, à peine sortie de la petite chapelle où Mgr de Ségur avait célébré la messe en présence de dix ou douze jeunes gens qui furent ses fondateurs, elle accomplissait à Angers son premier acte public. Mgr Trépoël avait voulu la couvrir de son haut patronage, à M. de Mun, dans son émotion paternelle, était venu lui apporter ses conseils et ses encouragements.

En d'honneur l'accolade à Robert de Roquefeuil, il avait salué en ces jeunes gens qui l'entouraient l'étoffe de la jeunesse française, et dans leur œuvre commençait l'espoir du lendemain.

Mais ce n'était encore qu'un espoir, un rêve, un idéal.

Il leur avait tracé, en évoquant les souvenirs de l'ancienne chevalerie, une tâche magnifique de rénovation catholique et sociale. Ce discours, plein d'éloquence et de foi, fut plus d'une fois reproché par Waldeck-Rousseau notamment, qui, à la tribune de la Chambre, s'en fit un jour contre lui : « Vous voyez bien, lui dit-il, que vous vous proposez de ramener vers le passé ce qui vous écoute. »

— Vers le passé, put répondre M. de Mun, non point ! C'était, au contraire, le passé d'avenir que je passais avec la jeunesse de France.

Le passé était solide, il tient toujours, il tiendra longtemps... jusqu'au complet triomphe de la cause à laquelle les jeunes catholiques ont voué leur vie, la cause de Dieu, la cause du peuple; ils ne separent point ces deux causes, ils n'en font qu'une.

En 1887, l'Association catholique de la Jeunesse française avait quarante groupes; voici qu'elle en compte deux mille. Elle couvre la France d'un réseau serré, et le jour viendra où ce vœu d'un évêque sera réalisé : *Un groupe de Jeunesse catholique au pied de chaque clocher.*

L'explication de ce succès, que nul n'eût osé prévoir en 1887, ne le cherchons point ailleurs que dans la protection d'en-haut. Dieu aime à choisir de faibles instruments. Jeanne d'Arc était une humble fille de France; la Jeunesse catholique n'est pas autre chose; mais, comme à Jeanne, et toutes proportions gardées, Dieu lui a fait entendre des voix qui l'ont poussée de sa dévotion au salut du pays.

Son seul mérite est d'y avoir été docile.

Comme Jeanne, la Jeunesse catholique peut se rendre le témoignage qu'elle n'a été guidée par aucun désir de succès personnel, par aucun sentiment d'ambition.

On l'a appelée « une raison sociale de dévouement », et c'est très exact, car, chez elle, travail, efforts, talents, tout est mis en commun, et le succès est anonyme. Dieu bénit ce collectivisme-là.

Et, en effet, que dans une association composée uniquement de jeunes gens, où l'âge et les nécessités de carrière entraînent un rajeunissement continu des cadres, il n'y ait jamais eu de heurt, d'interruption, de décadence, mais, au contraire, accroissement régulier, unité d'idées et de direction, constance inviolable dans la ligne suivie, voilà le signe visible de la bénédiction divine.

Ce qui a fait surtout la force de l'association, c'est qu'elle est demeurée fidèle au mot d'ordre qui lui donnait à Angers M. de Mun, il y a vingt ans, et qu'elle n'a cessé de se montrer *fièrement catholique et résolument sociale.*

Jeunesse catholique, pouvait-elle faire autre chose que s'abandonner de tout son esprit et de tout son cœur à la martellée conduite de l'Eglise ? Il s'est trouvé une fois de plus que la sagesse catholique a été la vraie sagesse humaine, et qu'ainsi elle a évité les périls et les écueils où tant d'autres ont sombré, bien que riches de science et de dons de toutes sortes.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui restent en arrière quand, de son geste large, l'Eglise nous découvre l'avenir et nous convie à tenter sa conquête, quand elle nous montre le peuple et nous dit que vers lui est le devoir et qu'en lui est le salut.

Mais nous ne sommes point davantage de ceux qui veulent devancer l'Eglise quand elle ralentit son pas, en raison des obscurités de la route ou des précipices qui la bordent.

Moins encore nous sommes de ceux qui, bien intentionnés sans doute, mais naïvement présomptueux, annoncent qu'ils vont sauver l'Eglise. Nous croyons qu'on ne sauve pas l'Eglise, qu'on con-

traire c'est elle qui sauve, et tout notre ambition est non point de la sauver, mais de la servir, et de la servir comme elle veut être servie.

Enfin, parce que catholique, l'association s'est jetée à plein cœur dans l'action sociale. En ce faisant, elle répondait à l'impulsion de l'Eglise qui lui a appris ce qu'il faut penser de l'individualisme et du libéralisme révolutionnaire dont nous mourons.

Cette attitude vaut quelquefois à ses membres d'être traités de novateurs par certains attitudes qui emblient, comme le dit Georges Goyau, que les « jeunes » catholiques sont au contraire les « très vieux », puisqu'ils puisent leurs pures hardies dans la tradition catholique des siècles passés.

Et ainsi, la Jeunesse catholique rétablit les fraternités qui autrefois ont fait la gloire et la force de notre pays. Dans ses groupes, le gentilhomme et le « nouveau » commandent à tour de rôle, les jeunes cultivateurs et les étudiants de l'école n'ont aucun effort à faire pour éprouver les uns pour les autres cette amitié, dont un ancien a dit qu'elle « se réveille quand elle ne la trouve pas établie déjà. Et c'était un pain : qu'est-il dit de l'amitié chrétienne ?

Sociale et fraternelle par sa composition, par son recrutement, l'association l'est aussi par son travail quotidien, par son programme, par ses revendications. Elle ne déteste pas la reconnaissance civique de ces dix mois, car elle espère fermement que le jour viendra où du programme qu'elle aura élaboré à Chalon, à Arras, à Albi, à Angers, etc., elle réclamera la réalisation devant le pays en attendant qu'elle le fasse passer dans les lois.

Il est plus proche peut-être que nous ne pensons ce jour où le peuple, las d'être trompé, dupé, berné, se tournera vers ceux qui, sans le flatter jamais, se seront dévoués à son service, auront cherché à le relever de son abaissement moral et de sa misère matérielle, et lui auront rappelé par leurs paroles et par leurs actes que Jésus-Christ est encore le meilleur ami du peuple, et le seul émancipateur de ceux qui travaillent et qui souffrent.

HENRI BAZIRE.

# Gazette

## Les retraités ouvriers et les élections

Le Comité d'éducation populaire par le tract et l'affiche, 40, rue de la Charité, Lyon, vient de publier cette nouvelle affiche.

Les retraités ouvriers... un bien ignoble, une odieuse mystification !

D'après le projet voté par la Chambre, chaque ouvrier, âgé d'un mois de 50 ans, aurait droit à une pension annuelle de 300 francs.

Pour assurer ce service, en période normale, 7 à 800 millions sont nécessaires.

Or, le gouvernement, très prodigue en paroles, n'offre que 100 millions.

Il rend donc impossible le fonctionnement normal des retraites ouvrières.

Et voilà le gouvernement qui appelle démocratiquement, AMI DU PEUPLE !

En bien ! le peuple réclame !

Non pas le MILLIARD... c'est une légende, a dit Branca.

Mais les RETRAITÉS OUVRIERS qu'on lui a promis.

Et il faut qu'on les lui paye !

« Avec les sept milliards que les QUINZE MILLIONS de retraités ont épargnés pour garantir leur salaire et se faire des réserves. »

« Avec les 700 MILLIONS d'économies par an qu'on réalisera en supprimant la moitié des fonctionnaires de l'Etat. Ils sont en tout 300.000... 400.000 vivants, sans rien faire, de nos deniers. »

« Et qu'on ne nous berne plus en nous annonçant que nous sommes en déficit. Mais surtout pas de nouveaux impôts, s'il vous plaît. »

Et qu'on ne nous berne plus en nous annonçant que nous sommes en déficit. Mais surtout pas de nouveaux impôts, s'il vous plaît.

Retraités ouvriers — AVANT LES ÉLECTIONS — sans laisser le public dans l'ignorance.

APRÈS LES ÉLECTIONS.

## Ils ont le monopole de la République

La Loge Tendre d'Angers estime que nos « patronages connus sous le nom de Sociétés de gymnastique et de préparation militaire » sont un danger pour la République !

Ces Sociétés peuvent — est-il dit dans une délibération de la Loge Tendre acceptée — causer le plus grand préjudice à la démocratisation de l'armée et poursuivre un but illicite qui est de porter atteinte à la forme républicaine !

Ces FF. ne doutent de rien. Il est entendu que la République, que l'idée républicaine c'est un monopole qui leur appartient.

Tout comme ils prétendent avoir le monopole de la Science... Ainsi est fait leur petit cerveau...

En conséquence, la Loge Tendre accueille le vœu :

Que les Sociétés concourant à la préparation militaire ne puissent se former que sur autorisation du ministre de la Guerre, après avis de l'autorité préfectorale ;

Que le brevet spécial d'aptitude militaire institué par la loi du 6 avril 1903 soit réservé aux seuls jeunes gens préparés dans ces Sociétés ou dans un établissement de l'Etat ;

Et que le personnel militaire, les armées, les munitions et le matériel de toute sorte ne soient mis à la disposition des Sociétés que sur un avis favorable de l'autorité préfectorale.

Ils ont peur de la concurrence et sont du dernier ridicules...

Comment « ils » connaissent la religion !

Dans l'Encyclopédie religieuse, dirigée par M. Lichtenberger, qui

# Mutualités ecclésiastiques

La Correspondance Romane nous est parvenue très irrégulièrement ces jours-ci, sans que nous puissions savoir d'où provient cette irrégularité.

Une importante note du 19 mars nous arrive trop tard aujourd'hui pour que nous puissions l'insérer intégralement. En voici un extrait particulièrement important :

Mgr Fuzet, n'a pu obtenir aucune forme d'approbation papale, par la simple raison que selon son propre dire, il n'a traité qu'un verbatim avec le Pape lors de sa visite. Il est donc évident que sous cette forme il n'a pu se produire que ceci : Monseigneur a informé le Pape qu'il avait constitué une mutualité pour pourvoir aux besoins de son clergé, qu'il avait fait ou tenté à faire enregistrer pour mieux l'assurer devant la loi. Et X aura naturellement soulevé la chose bonne en elle-même, et il aura exprimé dans la conversation, sans lui donner la valeur d'une forme d'approbation, qu'en telle matière et dans ce moment, ne pourrait être donné qu'après un examen. En conséquence, toutes les affirmations d'approbation pontificale doivent être accueillies avec les plus extrêmes réserves.

Relevons aussi de la même date une critique sévère des derniers numéros de la Justice Sociale et de la Vie Catholique, contenant des adieux aux lecteurs conçus en termes profondément regrettables.

Le Figaro de ce jour publie une longue interview de M. l'abbé Lemire sur cette question de mutualités. Il n'oublie qu'une chose, c'est la clause expresse ajoutée par la Chambre des députés à son amendement, excluant des statuts toute disposition inspirée par le désir de sauvegarder la discipline ecclésiastique.

Cette clause crée pour les prêtres mutualités une interdiction spéciale qui ne figure pas dans le statut général des mutualités et est blessante et injuste. Quoi qu'en dise le Figaro, on comprend parfaitement l'opposition, les réserves du Vatican, et tous ceux qui savent la valeur d'un principe les comprendront aussi.

Le correspondant parisien du Corriere d'Italia nous a priés de prévenir que l'interview parue dans ce journal n'était pas de lui mais d'un correspondant occasionnel.

## Les « Gens de lettres » contre Zola

L'action est fort irritée contre les « Gens de lettres ». Quel est leur crime ? Il paraît qu'ils ont refusé de s'associer à un hommage à Zola auquel les conviait M. Armand Charpentier.

Voici, d'ailleurs, le récit de l'incident d'après l'action :

Hier, à la société des Gens de lettres, nous avons tenu une séance extraordinaire. Avant de procéder au vote, l'assemblée a accepté à l'unanimité le rapport financier présenté par M. Germain.

La lecture du rapport général a donné lieu d'autre part, à un incident des plus vifs. Le rapporteur, M. André Couvreur, avait eu un mot aimable pour tous les gens de lettres de ce pays, et nous avons eu, dans ce rapport, les plus exotiques n'avaient pas été oubliés. Par contre, pas un mot à l'adresse de Mme Zola pour lui exprimer l'hommage de la Société à l'occasion du glorieux transfert des cendres de Zola au Panthéon.

Notre collaborateur Armand Charpentier, après avoir annoncé, non sans ironie, que nous allions ramener le calme dans des débats qui, bien que d'ordre financier, avaient été passionnés, exprima son étonnement de voir que la Société à l'occasion du transfert des cendres de Zola n'avait pas tenu compte de Mme Zola.

Ces simples paroles déclenchèrent un formidable tumulte parmi ces gens de lettres, dont la majorité, hélas ! n'a pas encore compris l'acte glorieux d'Emile Zola.

## LEÇON MÉRITÉE

M. le duc de Montbellé a adressé au président du Conseil la lettre suivante à l'occasion du transfert des cendres de Zola au Panthéon.

Monseigneur le président du Conseil, Le jour anniversaire de la bataille d'Esling où le maréchal Lannes, mon grand-père, trouva une mort glorieuse, son corps, déposé provisoirement à Strasbourg, fut transporté triomphalement au Panthéon, pour y être enterré avec une pompe extraordinaire.

Le catafalque était surmonté du buste du héros, dont le front était ceint d'une couronne de laurier ; aux deux angles s'élevaient les statues de la Force, de la Justice, de la Tempérance et de la Prudence, vertus chrétiennes et guerrières, emblèmes de qualités essentielles de ce soldat français.

Op lisait sur la tenture : Honorer les héros, c'est les multiplier.

Le Panthéon, dont le fronton porte en arc : Aux grands hommes, la patrie reconnaissante, était alors digne de recevoir et de garder ce cercueil.

Aujourd'hui, ce temple, au fronton tranquille, va accueillir Zola, l'insulteur de l'armée française !

Au nom de toute ma famille, de mes amis indignés, de tous ceux qui respectent la mémoire de mon illustre aïeul, le proteste et je réclame l'autorisation de transférer son corps au cimetière de Montmartre, dans le tombeau de famille où repose déjà son cœur.

L'Etat, qui n'a pas craint de spolier les morts, n'osera point, je veux le croire, disputer leur dépouille. Héritier du nom, gardien des traditions du maréchal Lannes, il m'appartient de revendiquer ses restes et de refuser désormais, pour lui, son honneur qui ne serait qu'une insulte à son passé.

C'est un devoir que je remplis et un droit que je réclame.

Assuré que le gouvernement, en agréant celui-ci, consacrera celui-là, je vous prie de trouver ici, Monsieur le président, l'expression très distinguée de mes sentiments.

CH. LANNES, duc de MONTBELLE.

## Mésaventures d'un liquidateur

De notre correspondant d'Albi :

M. Maurice Rigaud, avoué à Albi, conseiller général de Réalmont (Tarn) et orateur de la Loge maçonnique, a été nommé liquidateur du Tiers-Ordre Régulier de Saint-François d'Assise, établi aux couvents d'Amblelet et de Notre-Dame de la Dreche, près d'Albi.

Sa triste... besogne accomplie, M. le liquidateur en demanda le paiement en établissant le compte suivant de liquidation. L'actif était de 28.704 fr. 25, le passif de 20.000 fr. 75, le solde d'actif était donc de 8.703 fr. 50.

Au cours de son... travail, le liquidateur avait prélevé une somme de 7.655 fr., soit pour frais de gestion et de surveillance, pour droit de 5 %, etc. Malgré cela, il restait pour ses... honoraires une petite bagatelle de 3.000 fr., rien que cela à retenir sur le solde d'actif.

Tout compte fait, M. Rigaud touchait la somme de 10.655 fr. 25 sur un actif de 28.704 fr. soit 37 %.

Le tribunal d'Albi, le 20 février 1907 prononça l'homologation de ce « petit » compte.

Mais le procureur de la République interjeta appel, et la Cour de Toulouse vint à rendre le jugement suivant :

« Attendu que c'est par un abus manifeste et regrettable que le pupart des actes accomplis par le liquidateur, en cette qualité, ont été soumis comme les actes de procédure faits par l'avoué, à la taxe du président du tribunal d'Albi et indéfiniment taxés par lui ; qu'on pourrait même critiquer cette taxe et la réduire aux actes de procédure et frais assimilés ;

« Que toutefois, dans le doute, la taxe ne pouvant être attaquée par la voie de l'appel, mais seulement par celle de l'opposition devant le tribunal, laquelle n'a pas été suivie, la Cour estime qu'il convient de ne pas remettre en question le compte de ce chef ;

« Mais attendu qu'il en est autrement des honoraires réclamés par Rigaud et à tort jugés sur le jugement de première instance du compte, lesquels font manifestement double emploi avec les autres perceptions faites par le liquidateur sous forme de gestion et de surveillance, vacance, droits proportionnels sur l'actif réparti,

# M. MAUJAN ET LE MOUVEMENT SCOLAIRE

En France, on trouve un public pour tout. C'est pour quoi les ministres sont toujours certains de trouver un préparé par leurs amis, créatures et agents.

Celui d'Yvetot a applaudi hier M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat aux ministères de l'Intérieur. Il n'a pas dit le comprendre plus que je ne le comprends moi-même. Mais il l'a applaudi tout de même. Il était là pour cela.

Comment aurait-il pu comprendre « qu'à une époque encore assez proche de nous, plus de la moitié des communes de France ne possédaient pas d'écoles ?

M. Maujan aurait dû préciser : car, bien que j'aie dépassé la soixantaine, j'ai beau rappeler mes souvenirs, j'ai pas vu cette époque. Soixante ans, c'est une période, et l'époque de la moitié des communes de France sans écoles, vieille de plus de soixante ans, me semble difficile à qualifier d'époque « encore assez proche de nous » !

Je ne suis, pas seul. Dieu merci, à avoir souffert ans passés. Parmi les auditeurs de M. Maujan, j'avais bien certainement des contemporains sagesseux, qui devaient se demander comme je me le demande : De quelle époque encore assez proche de nous, le ministre entend-il donc parler ? Car cela n'a jamais été ainsi de mon temps.

La seconde proposition soutenue par M. Maujan est plus vraie. Il est même très exact qu'au lendemain des désastres de 1870, le mouvement scolaire, déjà existant, s'accroît et que l'Assemblée nationale, en relevant les forces de la nation, et en reconstituant son armée, lui permit de reprendre son rang dans le monde. C'était de nos temps, cela, et il en fut ainsi, je m'en souviens avec fierté pour mon pays : le mouvement scolaire et militaire fut superbe et digne d'un grand peuple. L'Assemblée nationale l'honorait dans ses annales parlementaires.

Mais qu'est devenu aujourd'hui l'ensemble de son œuvre législative ? qu'a-t-il été fait par les gouvernements qui se sont succédés depuis 1880 de ses lois scolaires et militaires ? Elles nous donnaient la liberté et la force ; qu'en reste-t-il ?

M. Maujan se vante que les gouvernements de cette période de vingt-huit ans ont ouvert beaucoup d'écoles ; il ne dit pas combien ils en ont fermés, ils en ont fermés par milliers ; toutes celles où se respirait l'air pur et vivifiant de l'amour de Dieu et de la liberté ont été fermées, et leur rage de fermer les écoles qui portaient le beau nom d'écoles libres a été telle qu'ils en ont fermés, alors qu'ils se vantaient de les ouvrir. Ils en ont fermé contre la volonté des pères de famille, contre la volonté des municipalités. Ils ont ainsi porté le trouble chez les parents et l'ignorance chez les enfants. Ils ont ainsi porté le trouble chez les enfants et l'ignorance chez les enfants. Ils ont ainsi porté le trouble chez les enfants et l'ignorance chez les enfants.

Et les lois militaires de l'Assemblée Nationale, qui avaient fait notre armée forte, unie, forte, indomptable, qu'en ont-ils fait depuis dix ans ?

Toute la législation militaire est bouleversée ; l'armée a été désorganisée avec une sorte de débauche furieuse dans sa discipline, dans sa hiérarchie et dans son esprit ; le souffle d'antimilitarisme qu'ils ont fait passer sur le pays s'est développé à un tel point, qu'en étant effrayés eux-mêmes, ils se sentent impuissants à l'étouffer. Quand ils tentent de l'enrayer par des poursuites contre les Hervé, ceux-ci répondent : Nous n'avons fait que le prendre dans vos poitrines ou à la sortie de vos lèvres. Il est possible que cela ébranle les casernes.

Contrairement aux assertions de M. Maujan, le mouvement scolaire et militaire de la France a été admirable ; il a fallu l'arrivée des révolutionnaires et des sectaires au pouvoir pour le stériliser.

## LES CHAISES DES EGLISES

M. Disleau, maire de Saint-Ouvenne (Deux-Sèvres) et député, avait assigné devant le juge de paix de Champdenot, M. l'abbé Siguet, curé de cette paroisse, afin de le faire condamner à enlever les étiquettes des chaises et bancs qu'il avait placés, et sous une astreinte de 5 francs par jour de retard, à remettre en place des chaises qu'il avait enlevées de l'église (trois chaises cassées d'un usage dange-reux, par suite, pour de fidèles, lesquelles chaises avaient été transportées dans la sacristie à une époque antérieure, au reste, à l'inventaire), et ce, sous la même astreinte, de lui faire faire défense de commettre aucune entreprise sur le mobilier de l'église, et de le faire condamner à 50 francs de dommages-intérêts.

Par l'organe de son avocat, M. Géliveau, du barreau de Niort, le curé de Saint-Ouvenne avait opposé à la demande du député maître plusieurs fins de non recevoir et exceptions, tirées notamment de ce que le mobilier de l'église était sous séquestre,